



L'autorité de la lettre de la loi

Colloque organisé par le **Laboratoire de théorie du droit**
Sous la responsabilité scientifique de **Franck Haid, MCF, AMU**



SALLE DES ACTES

**Faculté de Droit et de
Science Politique
Bâtiment Pouillon**

Jeudi 30 Novembre 2023 de 14h à 18h
Vendredi 1er Décembre 2023 de 9h à 13h



L'autorité de la lettre de la loi

Jeudi 30 novembre 2023

14h-18h

Allocutions d'ouverture

Jean-Baptiste Perrier, Doyen de la Faculté de droit et de science politique

Frédéric Rouvière, Directeur du laboratoire de Théorie du droit

Propos introductifs : l'autorité de la lettre de la loi en question

Franck Haid, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

La lettre de la loi, « socle » du raisonnement juridique

Sous la présidence de **Jean-Yves Chérot**

Professeur émérite à Aix-Marseille Université

Lettre de la loi, fixité et généralité du droit dans la pensée juridique

Olivier Tholozan, Maître de conférences HDR à Aix-Marseille Université

La perception doctrinale contemporaine de l'autorité de la lettre de la loi

Pierre Michel, Enseignant-chercheur contractuel à Aix-Marseille Université

Rédiger clairement la loi : un idéal légistique à l'épreuve de la réalité

Alexandre Flückiger, Professeur à l'Université de Genève

La clarté de la lettre de la loi sous surveillance constitutionnelle

Laurence Gay, Directrice de recherche au CNRS, Aix-Marseille Université

L'autorité de la lettre de la loi : de l'interprétation de la loi au contrôle de la loi

Pascale Deumier, Professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3

L'autorité de la lettre de la loi

Vendredi 1er décembre 2023

9h-13h

La remise en cause de l'autorité de la lettre de la loi

Sous la présidence de **Nicolas Balat**

Professeur à Aix-Marseille Université

Typologie des dépassements de la lettre de la loi

Alexandre Ferracci, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

La lettre et l'esprit : une opposition imbriquée

Vincent Réveillère, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

Quelle place pour l'interprétation lorsque la loi est claire ?

Stefan Goltzberg, Chercheur FNRS à l'Université libre de Bruxelles

La jurisprudence : nouveau « socle », nouvelle lettre ?

Guillaume Leroy, Maître de conférences à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Le dépassement de la lettre de la loi : remise en cause illégitime ou nécessaire des sources du droit ?

Frédéric Rouvière, Professeur à Aix-Marseille Université